



Services de l'approvisionnement et des contrats
30, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 0M6

MODIFICATION DE LA DEMANDE DE PROPOSITION

Par la présente, la Demande de proposition est modifiée; sauf indication contraire, toutes les autres modalités de la Demande de proposition restent les mêmes.

N° de la modification :	Date de la modification :
4	23 janvier 2019
Bureau du directeur général des élections – [N° du dossier] :	
ECAT-RFP-18-0610	
Titre :	
Projet d'automatisation de la gestion du courrier (PAGC) – Machine de tri du courrier	
Date de clôture de la demande de proposition :	
7 février 2019 à 14 h (heure de Gatineau)	
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – Prière d'adresser toute demande de renseignements à l'autorité contractante:	
Bureau du directeur général des élections Services de l'approvisionnement et des contrats 30, rue Victoria Gatineau (Québec) K1A 0M6 proposition-proposal@elections.ca	
À l'attention de	N° de tél.
Ashley Tran	819-939-1469

Partie 1. Interprétation

- 1.1** Élections Canada modifie par la présente et conformément à ce qui suit la demande de proposition concernant le Projet d'automatisation de la gestion du courrier (PAGC) – Machine de tri du courrier qui porte le numéro ECAT-RFP-18-0610 datée du 17 décembre 2018 (la « DP »). La présente modification fait partie intégrante de la DP.
- 1.2** Tous les mots et expressions définis dans la DP et employés dans la présente modification ont le sens qui leur a été donné dans la DP, à moins qu'ils ne soient définis autrement dans le présent document et sous réserve du contexte.

Partie 2. Questions et réponses

Les questions suivantes ont été posées en réponse à la DP et, par la présente, Élections Canada répond comme suit :

2.1 Question n° 19

Question

Partie 6 – Contrat subséquent, annexe A – Énoncé des travaux

Est-ce que la « date d'entrée en vigueur » signifie la date de la signature du contrat?

Réponse

Veuillez consulter la section 1.01 – Définitions à la partie 6 – Contrat subséquent.

2.2 Question n° 20

Question

Questions d'ordre général

- (a) Pouvez-vous fournir des échantillons d'images du code à barres bidimensionnel des bulletins de vote, du texte tapé et du texte manuscrit?
- (b) Pouvez-vous fournir des échantillons d'images de signature telles qu'elles figurent sur les documents?
- (c) Pouvez-vous nous indiquer quel format s'applique au texte tapé sur l'enveloppe et aux règles? Pouvez-vous fournir le répertoire d'adresses pour le texte tapé?
- (d) Qu'entendez-vous par logiciels commerciaux?

- (e) EC envisagerait-il de repousser la date de clôture des soumissions de deux semaines pour que les soumissionnaires aient suffisamment de temps pour préparer un dossier concurrentiel?

Réponse

- (a) Oui, un échantillon d'image se trouve en pièce jointe.

Remarque – L'image ne sert pas au tri des bulletins de vote, mais plutôt pour l'enveloppe extérieure. Par ailleurs, nous modifions actuellement la conception des enveloppes en vue de la prochaine élection générale. Tout échantillon d'image est fourni à titre indicatif seulement et sert à préciser nos exigences. L'image fournie ne représente pas la conception précise ou le besoin en matière de configuration de l'équipement.

- (b) Oui, consultez l'échantillon d'image qui se trouve en pièce jointe.
- (c) Oui, consultez l'échantillon d'image qui se trouve en pièce jointe. La question n'est pas claire; Élections Canada prend pour hypothèse que la machine de tri du courrier est dotée de règles d'adressage qui peuvent être adaptées aux besoins d'Élections Canada lors de l'installation et de la configuration.
- (d) Les logiciels commerciaux sont les programmes, les procédures de programmation, ainsi que le code autonome et les instructions exécutées par un ordinateur et un logiciel commercial mis sur le marché comme une application ou un logiciel d'exploitation complet. Un logiciel commercial comprend habituellement un certificat de licence, des documents connexes, des supports logiciels (c.-à-d. CD-ROM), et parfois des services de logiciels connexes.
- (e) Non, Élections Canada ne prolongera pas la date de clôture de la DP pour le moment.

2.3 Question n° 21

Question

Partie 6 – Contrat subséquent, annexe A – Énoncé des travaux, article 7 – Spécifications fonctionnelles obligatoires

- (a) La section 7.01 prévoit des spécifications fonctionnelles obligatoires; si une des spécifications fonctionnelles du système ne répond pas aux exigences, la soumission pourrait-elle être rejetée?
- (b) Paragraphe 7.01 a) : Quelle est l'épaisseur minimale et maximale du courrier?
- (c) Paragraphe 7.01 a) : Quel pourcentage du courrier mesure 10,6 x 14,9 pouces?

- (d) Paragraphe 7.01 a) : En ce qui concerne les dimensions, pouvez-vous préciser laquelle est la longueur et laquelle est la hauteur?
- (e) Paragraphe 7.01 a) : En ce qui concerne les enveloppes atypiques, est-il question de taille ou de format pour les enveloppes non conformes?
- (f) Paragraphe 7.01 b) : Quel type de code à barres bidimensionnel prévoyez-vous utiliser? Le code à barres contient-il des données variables pour faire des recherches, ou la suite de données sera-t-elle utilisée intégralement pour des recherches? Pouvez-vous fournir un échantillon qui présente la disposition et l'emplacement du code à barres bidimensionnel?
- (g) Paragraphe 7.01 c) : La description « tri des enveloppes à partir du texte tapé sur celles-ci » laisse entendre qu'il est nécessaire d'avoir une reconnaissance optique de caractères. S'agit-il de l'adresse au complet ou d'un numéro d'identification en caractères alphanumériques précis? Pouvez-vous fournir un exemple de texte tapé et un exemple illustrant comment on doit s'en servir pour le tri?
- (h) Paragraphe 7.01 e) : Pourriez-vous préciser?
- (i) Paragraphe 7.01 g) : Notre système est configuré au serveur, et les images peuvent être stockées, elles sont accessibles à distance. Cela satisfait-il à l'exigence?
- (j) Paragraphe 7.01 j) : Un fichier maître ou un tableau principal pour l'électeur sera-t-il fourni? Si c'est le cas, quels renseignements, disposition et format seront présentés?

Réponse

- (a) Oui, veuillez consulter la sous-section 4.4.3 – Étape 1 – Évaluation technique obligatoire à la partie 4 – Procédures d'évaluation et méthode de sélection ainsi que la partie 7 – Critères d'évaluation technique
- (b) L'épaisseur minimale du courrier est de 0,05 cm, et l'épaisseur maximale est de 2 cm.
- (c) Inconnu, mais le pourcentage ne serait pas important, s'il y a lieu.
- (d) De 3,6 pouces (hauteur) x 5,6 pouces (largeur) à 10,6 pouces (hauteur) x 14,9 pouces (largeur).
- (e) Les enveloppes atypiques sont liées à la dimension.
- (f) Consultez la réponse à la question n° 6 de la modification n° 2. Nous prévoyons utiliser les deux approches pour la recherche : les données variables contenues dans

le code à barres (le numéro de la circonscription) ou la suite de données complète pour faire des recherches dans le tableau d'adresses. Comme nous traitons plusieurs formats d'enveloppe, le code à barres ne se trouve pas toujours au même endroit sur les enveloppes.

- (g) On a supposé que le lecteur optique de caractères multilignes (LOCM) qui fait partie de la machine de tri du courrier peut être adapté et peut effectuer différentes tâches liées aux adresses et au tri. Comme vous posez la question, doit-on supposer que certains fournisseurs pourraient fournir une machine de tri du courrier ne servant qu'à effectuer un seul type de tâche? Étant donné que nous envisageons d'utiliser cette machine pour traiter divers bulletins de vote spéciaux lors de plusieurs scrutins, Élections Canada n'est pas disposé à ce qu'il y ait une seule stratégie de tri fondée sur une adresse complète ou une série de caractères alphanumériques. C'est pourquoi nous devons avoir un LOCM configurable.
- (h) Si la machine de tri du courrier ne peut pas détecter automatiquement où l'enveloppe doit être dirigée, un opérateur humain doit pouvoir voir l'enveloppe et décider où l'envoyer.
- (i) Oui, si leur serveur est fourni avec la machine de tri du courrier.
- (j) Oui, un fichier maître ou un tableau principal sera remis au soumissionnaire retenu.

2.4 Question n° 22

Question

Partie 6 – Contrat subséquent, annexe A – Énoncé des travaux, article 8 – Spécifications fonctionnelles souhaitables

- (a) Paragraphe 8.01 c) : Des points supplémentaires sont-ils accordés si la vitesse à laquelle nous trions les enveloppes est supérieure à 9 000 enveloppes à l'heure?
- (b) Paragraphe 8.01 e) : Lire les écritures manuscrites en lettres moulées – Avons-nous raison de conclure qu'il y aura une case désignée pour chaque lettre sur l'enveloppe, et qu'un seul caractère (lettre ou numéro) sera inscrit dans la case? Pouvons-nous obtenir un échantillon de l'écriture manuscrite en lettres moulées qui illustre la façon dont ce sera utilisé pendant le tri du courrier?
- (c) Paragraphe 8.01 f) : Si une signature est détectée, quelle est l'utilisation prévue? Doit-on détecter la signature ou tenter de la faire correspondre à la signature enregistrée d'un électeur?
- (d) Paragraphe 8.01 h) : Qu'entendez-vous au juste par « un grand nombre »? Les plateaux ont-ils une dimension précise en pouces/centimètres?

Réponse

- (a) Non. Veuillez consulter le point C3 au tableau B – Critères d'évaluation techniques cotés à la partie 7 – Critères d'évaluation technique.
- (b) Une case désignée pour chaque lettre n'est pas disponible à l'heure actuelle. L'objectif serait de pouvoir reconnaître un numéro de circonscription manuscrit ou un numéro de service militaire (neuf caractères alphanumériques). Ces numéros sont situés à un endroit précis sur l'enveloppe. Consultez l'image qui se trouve en pièce jointe.
- (c) Pour la prochaine élection générale, l'objectif est de simplement reconnaître qu'il y a une signature.
- (d) Cela est mesuré par le nombre d'enveloppes. Veuillez consulter le point C8 au tableau B – Critères d'évaluation techniques cotés à la partie 7 – Critères d'évaluation technique.

2.5 Question n° 23

Question

Partie 6 – Contrat subséquent, annexe A – Énoncé des travaux, article 9 – Livrables – Équipement, section 9.01

Cette section précise 120 jours civils après la date d'entrée en vigueur, mais s'agit-il de la date d'attribution du contrat, de la date de signature par les parties ou d'un jalon particulier?

Réponse

Consultez la réponse à la question n° 19 ci-dessus.

2.6 Question n° 24

Question

Partie 6 – Contrat subséquent, annexe A – Énoncé des travaux, article 11 – Livrables – Services d'entretien

Sous-section 11.02.02 : Les conditions de service établies à 12 mois doivent figurer dans la soumission (utiliser des ressources locales), en particulier les garanties et les services facultatifs de relocalisation.

- (a) Quelle utilisation opérationnelle est prévue en ce qui concerne les heures (c.-à-d. une fois par mois, une fois par trimestre)? Combien d'heures par jour (8, 12 ou 16)? Combien de jours par semaine?

- (b) Le système devrait servir à combien d'élections par année?
- (c) Combien de bulletins de vote le système proposé devrait-il pouvoir traiter?
- (d) Y a-t-il des restrictions quant au recours à des sous-traitants?

Réponse

- (a) Consultez l'article 6 à l'annexe A – Énoncé des travaux (partie 6).
- (b) Au Canada, une élection générale a lieu en moyenne tous les deux à quatre ans.
- (c) Veuillez consulter la section 4.03 à l'annexe A – Énoncé des travaux (partie 6).
- (d) Non, il n'y a aucune restriction à cet égard.

2.7 Question n° 25

Question

Partie 6 – Contrat subséquent, annexe A – Énoncé des travaux, article 4 – Vote par bulletin spécial, section 4.03

Lorsque ces bulletins sont retournés au centre administratif des RES dans la région de la capitale nationale, ils doivent être triés par circonscription afin d'être comptés. Combien de circonscriptions triez-vous actuellement?

Réponse

Élections Canada effectue actuellement le tri de l'ensemble des 338 circonscriptions.